

INF8750

Sécurité des systèmes informatiques

Plan de cours

Enseignement

GAMBS, Sébastien
PK-4925
gambbs.sebastien@uqam.ca
<https://sebastiengambbs.openum.ca>
Groupes : 050

Description officielle

Description

Principes et concepts fondamentaux de la sécurité des systèmes informatiques. Principaux services : confidentialité, intégrité, disponibilité, authentification, non répudiation, contrôle d'accès. Typologie des attaques : fuites, modifications d'information, privations de service. Mécanismes sécuritaires modernes : systèmes de chiffrement symétriques et asymétriques ; fonctions de hachage ; génération pseudo-aléatoire. Protocoles sécuritaires : authentification, signature, échange et gestion de clés. Sécurité des systèmes centralisés et des systèmes répartis : politiques et modèles de sécurité ; contrôle d'accès ; rôles et privilèges. Sécurité des programmes : virus, chevaux de Troie. Contre-mesures : journalisation, audits ; détection d'intrusion ; filtrage ; mécanismes de recouvrement. Analyse de risque. Éducation des usagers. Considérations légales, politiques et éthiques.

Méthodes de communication

Moodle servira à centraliser les informations liées au cours mais j'utiliserais aussi le courriel du groupe cours pour des informations générales.

Si une question concernant un aspect du cours pourrait intéresser tout le monde de manière globale, n'hésitez pas à la poser durant le cours ou sur le forum du cours sur Moodle.

Vous pouvez aussi utiliser le courriel (réponse en 24h à 48h heures ouvrables) ou encore prendre rendez-vous avec moi pour une rencontre.

Auxiliaire d'enseignement (en charge des laboratoires) : Zelma Aubin Birba (birba.zelma_aubin@courrier.uqam.ca).

Modalités d'enseignement

Pour cette session, l'enseignement se fera en présentiel. Il y aura aussi chaque semaine une capsule de 30 minutes à regarder de manière asynchrone avant le cours du vendredi.

- Capsules (asynchrone) : chaque semaine le mardi matin au plus tard une capsule vidéo d'une durée totale de 30 minutes sera rendue disponible. Cette capsule concernent des préliminaires pour le cours de vendredi et doivent être consultées en avance.
- Cours magistraux (synchrone) : vendredi de 13h30 à 16h30. Le cours magistral complètera et approfondira le matériel vu dans les capsules.
- Laboratoires (synchrone) : vendredi de 17h30 à 19h30. Typiquement une mise en pratique et validation expérimentale de sujets vus en cours mais parfois aussi une approfondissement théorique.

Local du cours

- SH-3760 le vendredi de 13h30-16h30 pour le cours magistral.
- SH-3760 le vendredi de 17h30-19h30 pour le laboratoire.

Responsabilité des étudiants

Il est attendu des étudiants qu'ils visionnent les capsules et assistent à chaque cours magistral et laboratoire. Il est aussi attendu des étudiants qu'ils lisent le matériel de cours (incluant les lectures supplémentaires) et qu'ils participent activement dans les discussions de classe.

Dates importantes

- 19 janvier 2024 : date limite pour annulation sans facturation.
- 11 mars 2024 : date limite pour abandon sans mention d'échec, avec facturation.

Objectif du cours

Avec la croissance fulgurante que connaît le monde des télécommunications, entraînée par la locomotive Internet et stimulée par la pénétration des technologies de transmission sans fil, la problématique de la sécurité des données et des processus prend de nos jours une importance cruciale. On abordera dans ce cours le très vaste sujet de la sécurité informatique, en s'intéressant aux principes fondamentaux, aux mécanismes permettant d'assurer des services de sécurité, de même qu'aux applications concrètes rencontrées dans les derniers déploiements technologiques.

Le but premier du cours est de sensibiliser l'étudiant à la problématique de la sécurité dans un système informatique. Par la suite, par l'étude des principaux problèmes de sécurité et de leurs solutions possibles, on sera à même d'apprécier la complexité inhérente qui sous-tend la guerre perpétuelle que se livrent les attaquants et les défenseurs dans le monde de l'information électronique.

Les compétences développées dans le cadre de ce cours rendront l'étudiant capable de :

- Définir les propriétés fondamentales de la sécurité informatique tels que *confidentialité, authentification, intégrité, non-répudiation, disponibilité et respect de la vie privée*.
- Énoncer les principes fondamentaux qui gouvernent l'établissement de services sécuritaires.
- Décrire, expliquer le fonctionnement et mettre en oeuvre les principaux algorithmes cryptographiques pour le chiffrement, le hachage, l'authentification de messages et la signature électronique.
- Décrire les caractéristiques des systèmes de chiffrement à clé secrète et à clé publique.
- Décrire et comprendre des protocoles cryptographiques courants utilisés pour la sécurité informatique.
- Effectuer une analyse de risque, en fonction d'un contexte de fonctionnement spécifique et d'hypothèses sur les capacités de l'attaquant et les menaces possibles.
- Identifier les particularités des menaces contre la sécurité d'un système selon le contexte centralisé ou distribué de ce système.
- Proposer des contre-mesures selon les menaces envisagées.

Contenu du cours

- Introduction : Problématique de la sécurité : confidentialité, authentification, intégrité, disponibilité, non-répudiation, respect de la vie privée, contrôle d'accès. Vulnérabilités, menaces à la sécurité et attaques. Attaques conduisant à des fuites d'information (divulgaration de contenu, analyse de trafic), à des modification d'information (modifications de contenu ou d'ordre des messages, reprises de messages), à des privations de service (retard de messages, destruction).
- Techniques de base en sécurité : Terminologie. Notion de confiance. Analyse de risque. Principes et politiques de sécurité. Éducation des usagers. Contre-mesures : Journaux de bord (logs) et audits. Détection d'intrusion. Filtrage. Mécanismes de recouvrement. Analyse de risque. Principes et politiques de sécurité. Éducation des usagers.
- Authentification par mot de passe. Fonctions de hachage (MD5, SHA-1, SHA-3). Stockage sécurisé de mots de passe. Politique de composition de mots de passe. Quantification de la sécurité des mots de passe. Craquage de mots de passe. Authentification par biométrie.

- Chiffrement symétrique. Principes de Kerckhoffs. Exemples de chiffrements historiques et de mécanismes de base : transposition, permutation. Caractérisation des systèmes de chiffrement. Cryptanalyse et attaques. Notions de base fondamentales : entropie, redondance. Chiffrement à sécurité inconditionnelle : masque jetable. Systèmes de chiffrement symétriques modernes (DES, AES). Modes de fonctionnement : ECB, CBC, CTR. Chiffrement par flux (RC4).
- Authentification de messages. Codes d'authentification de message (HMAC, CBC-MAC). Introduction aux protocoles d'authentification. Protocole : authentification mutuelle directe, authentification par serveur de confiance.
- Chiffrement asymétrique (clé publique : RSA, Diffie-Hellman, DSA). Fonctions à sens unique. Intégrité des données et authentification de messages. Génération pseudo-aléatoire. Signature numérique.
- Échange et gestion de clés. Tiers de confiance. Authentification par défi et réponse. Protocoles à divulgation nulle de connaissances. Infrastructures de distribution et de gestion de clés. Certificats : X.509.
- Étude détaillée de protocoles de sécurité : TLS, PGP.
- Sécurité des systèmes répartis et de réseaux : Menaces spécifiques : écoute illicite, imposture, déni de service, brouillage. Caractéristiques des médiums de transmission. Gestion de la confiance. Autorisation décentralisée. Pare-feu. Réseaux privés virtuels. Authentification dans les réseaux Wi-Fi (WEP, WPA et WPA2).
- Respect de la vie privée. Lien avec la sécurité informatique. Outil de traçage, traces numériques. Attaques par inférence et méthodes d'assainissement. Technologies de protection de la vie privée (réseaux de communication anonyme, accréditations anonymes, retrait privé d'information).
- Sécurité et vie privée de l'Internet des Objets.
- Sécurité et vie privée en apprentissage machine.
- Identité numérique.
- Problématiques de sécurité liés au contexte de la pandémie (application de traçage de contact, sécurité et vie privée dans un contexte de télétravail).
- Morceaux choisis (exemples) : cybercriminalité, cryptomonnaies et chaîne de blocs, investigation numérique, cryptographie dans un monde quantique, sécurité dans l'infonuagique, ...

Modalités d'évaluation

Description sommaire	Date	Pondération
Participation en classe		5 %
Actualité de sécurité	Une fois	5 %
Devoirs et travaux pratiques	Périodique	30 %
Présentation article	Une fois	20 %
Travail de session	Voir calendrier ci-bas	40 %

La note global de passage pour le cours est de 60 %.

Présentation d'une actualité de sécurité (5%)

Chaque semaine en début du cours (à partir du cours 4), deux étudiants présenteront une actualité liée à la sécurité en 5 minutes chacun. L'objectif principal de ce travail est de présenter un problème actuel de sécurité de manière concise mais tout en allant plus loin que simplement un article de vulgarisation.

Devoirs notés et travaux pratiques (30 %, 10% par devoir)

Au cours de la session, trois devoirs écrits notés permettront aux étudiants d'approfondir les sujets vus en cours ou encore de mettre en pratique et de vérifier expérimentalement certains des concepts présentés en classe. Les devoirs et travaux, qui pourront être réalisés en *équipes de deux*, toucheront à différents sujets de la sécurité informatique. Il pourra y avoir de la programmation à effectuer, mais pas de développements majeurs. L'objectif principal des devoirs est de permettre de consolider et valider les notions apprises pendant le cours.

Présentation d'un article scientifique (20 %)

Pour le cours 10, chaque étudiant devra présenter un article de recherche sous la formule d'une capsule pré-enregistrée (20 minutes de présentation). L'objectif de ce travail est de se familiariser avec la recherche académique sur le sujet et de pouvoir le restituer de manière pédagogique.

Travail de session (projet) (40 %)

Comme nous aborderons un domaine beaucoup plus vaste que ce qu'il est possible de couvrir durant le temps limité qui est alloué au cours, un travail de longue haleine, réalisé dans le cadre du cours, vous permettra d'en approfondir un aspect particulier à votre choix. Ce travail peut prendre diverse formes : compte-rendu de lectures, application pratique de notions vues en classe, réalisation de logiciel ou de matériel, etc. Le produit fini devra de toute façon comporter un rapport, qui rendra compte de votre travail et permettra de démontrer ce que vous avez pu apprendre au-delà de ce qui est couvert en classe.

Vous devrez d'abord sélectionner un sujet, qui sera ensuite approuvé par le professeur.

Pour faire ce choix, on peut :

- penser à un aspect de l'informatique ou des télécommunications et de le relier au concept de sécurité
- discuter avec des collègues étudiants ou de travail pour des suggestions
- songer à l'amélioration de la sécurité d'un système sur lequel vous travaillez
- réfléchir à un aspect de la sécurité qui est relié à votre sujet de recherche
- consulter un (des) articles intéressants portant sur la sécurité

Les principales revues traitant de sécurité informatique sont : Computers & Security, Journal of Computer Security, mais on trouve des articles sur le sujet dans plusieurs autres revues. Les principales conférences sont Crypto et Eurocrypt (pour la cryptographie), Symposium on Research in Security and Privacy, National Computer Security Conference, Annual Computer Security Applications Conference, European Symposium on Research in Computer Security ainsi que Privacy Enhancing Technologies Symposium. Il existe aussi de nombreux travaux reliés à la sécurité et la vie privée dans les conférences principales d'apprentissage machine ou de réseaux.

Quelques suggestions de sujets (liste non-exhaustive) :

- Anonymat, vie privée et confidentialité
- Aspects sécuritaires de systèmes d'exploitation connus
- Authentification dans un environnement distribué
- Cartes à puce pour la sécurité
- Éthique informatique
- Gestionnaires de licences pour logiciels
- Pares-feu, contrôle d'accès par listes
- Prévention et détection d'intrusion avancée
- Sécurité et bases de données

- Sécurité et commerce électronique
- Sécurité et réseaux sans fil/ad hoc
- Stéganographie, copyright et protection contre la copie
- Virus
- Nuisances (pourriels, adware, etc.)
- Systèmes leurres (honey-pots)
- Réseaux de zombies (botnets)
- Virtualisation et techniques de méta-surveillance
- Tests de Turing inversés (CAPTCHA)

Principaux jalons et éléments à remettre :

- Semaine 5 : Vous devez avoir fait le choix définitif du sujet. Vous devez remettre un document de 1 page expliquant ce que vous voulez faire et pourquoi. Vous devez fournir plusieurs sources bibliographiques et décrire comment vous comptez vous y prendre pour compléter le projet. *(4 % de la note du projet)*
- Semaine 8 : Votre projet doit être relativement bien avancé. Vous devez remettre un plan détaillé précisant ce que vous faites, comment et quels sont les résultats spécifiques que vous attendez. De plus, vous devez justifier la pertinence de votre travail et indiquer comment votre travail peut être d'intérêt général. *(8 % de la note du projet)*
- Semaine 9 : Séance de présentation du pitch de votre projet. Chaque étudiant prépare une présentation expliquant son projet de recherche, les résultats attendus ainsi que l'échéancier pour la fin de session (10 minutes de présentation + 5 minutes de questions). *(8 % de la note du projet)*
- Semaines 14 et 15 : Séance de présentations. Chaque étudiant prépare une présentation décrivant de manière synthétique son travail. Chaque étudiant prépare une présentation décrivant de manière synthétique son travail qui se fera en direct (20 minutes de présentation + 10 minutes de questions). *(40% de la note du projet)*
- Semaine 16 : Remise du rapport final. Le produit fini doit être d'assez bonne qualité pour être soumis à un magazine ou à votre supérieur au travail. *(40 % de la note du projet)*

Prenez note que la correction des devoirs tient abondamment compte des développements. Il est donc avantageux d'exposer votre démarche de travail. Une réponse correcte obtenue au terme d'un raisonnement invalide ne vaut pas grand chose. Par contre, un raisonnement valide, conduisant à une réponse erronée à cause d'erreurs mineures vaut beaucoup plus. Dans le doute, il vaut mieux être explicite que succinct.

Les règlements de l'UQAM concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html>

Tout travail que vous soumettez doit être le fait de votre propre travail. Vous pouvez échanger avec vos collègues sur les travaux, les approches de solutions, mais les idées et solutions que vous soumettez doivent émaner de votre propre réflexion. Dans le cas de programmes, vous devez créer et coder votre propre code source, et le documenter vous même. Une fois le programme écrit, il est possible de se faire aider pour le débogage.

En cas de doute sur l'originalité des travaux, un test oral pourra être exigé.

Balises sur l'utilisation de ChatGPT : L'utilisation de ChatGPT dans le cadre de ce cours est strictement interdite pour plusieurs activités académiques telles que la rédaction de contenu, la production de code informatique ainsi que la recherche de solutions à des questions de devoir. En effet, il est essentiel que les étudiants réalisent ces tâches de manière indépendante afin de garantir l'intégrité académique et le développement de leurs compétences propres. Ainsi, l'utilisation de ChatGPT ou d'autres outils d'intelligence artificielle pour ces activités sera considéré comme une infraction académique et il est possible que des outils de détection de plagiat soient appliqués pour les identifier. Il est

cependant autoriser d'utiliser ChatGPT pour des activités comme la recherche d'information, mais attention à bien vérifier les sources à cause de la tendance du modèle de langue à "halluciner" certaines informations. Aussi, tout usage qui est fait de l'IA pour un travail quelqu'il soit doit être mentionné explicitement par l'étudiant.

Une pénalité de retard de 10% par jour ouvrable sera appliquée sur les travaux remis après les dates prévues. Il est de la responsabilité de l'étudiant de se faire des copies de ses travaux.

Médiagraphie

Sera complété au fur et à mesure des lectures.

Information sur les Services à la vie étudiante

Services. Les services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et les étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau. Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseil@uqam.ca.

Aide financière. Bureau de l'**aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca.

Bourses d'études. Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourse@uqam.ca pour toute question.

Informations générales. Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante@uqam.ca.

Politique d'absence aux examens

Reprise d'examen. L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de **caractère exceptionnel**. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant.e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Conflits d'horaire. Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Procédure. L'étudiant.e absent.e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur <https://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

Pièces justificatives. Dans le cas d'une absence de moins de cinq (5) jours pour raison médicale, l'étudiant.e doit joindre une déclaration sur l'honneur. Lors d'une absence de cinq (5) jours et plus, un billet médical est exigé. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le billet original. L'authenticité du billet pourrait être vérifiée.

Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant.e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen ; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant.e constate qu'un.e étudiant.e a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant.e peut se voir refuser une reprise d'examen.

Pour plus d'informations. Consulter la page <https://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

(R18, art. 2.1, définition d'une infraction)

Liste non limitative des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire- création, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site r18.uqam.ca pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18 ;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil [Infosphère](#) et les [formations offertes par le Service des bibliothèques](#)

Politique no 2

Le droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission de l'Université.

Ce droit comprend la liberté :

- (a) d'enseignement et de discussion ;
- (b) de recherche, de création et de publication ;
- (c) d'exprimer son opinion sur la société et sur une institution, y compris l'établissement duquel la personne relève, ainsi que sur toute doctrine, tout dogme ou toute opinion ;
- (d) de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques.

Il doit s'exercer en conformité avec les normes d'éthique et de rigueur scientifique généralement reconnues par le milieu universitaire et en tenant compte des droits des autres membres de la communauté universitaire.

En reconnaissant, en promouvant et en protégeant la liberté académique universitaire, cette politique soutient la mission de l'Université, laquelle comprend la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création et d'enseignement et par des services à la collectivité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section [Liberté académique universitaire](#).

Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour consulter la politique no 16

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour obtenir la liste des services offerts à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM

<https://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514-987-3185
Local DS-2110

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM

514 987-0348
calacs@uqam.ca
<http://trevepourelles.org>

Service de la prévention et de la sécurité

514-987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap

Politique. Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Responsabilité de l'étudiant.e. Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (conseiller.ère.s à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiant.e.s. Il est fortement recommandé aux de se prévaloir de ces services afin de réussir ses études, sans discrimination. Pour plus d'information, visiter le site de ce service : <https://services.uqam.ca/services-offerts/soutien-aux-etudiants-en-de-situation-handicap/> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Il est important d'informer le SASESH de votre situation le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Par courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <https://vie-etudiante.uqam.ca/>

Politique no 42 sur le harcèlement

L'Université du Québec à Montréal (ci-après, l'« Université ») reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

Toutes, tous sont susceptibles de subir du harcèlement. L'Université reconnaît que le harcèlement est majoritairement dirigé à l'endroit de certains groupes. Il s'agit notamment des femmes, plus particulièrement lorsque leur vécu se situe à l'entrecroisement de plusieurs formes de discrimination, des personnes issues des minorités sexuelles ou de genre, des communautés racisées ou ethniciées, des communautés autochtones, des étudiantes, étudiants internationaux, ainsi que des personnes en situation de handicap. L'Université s'engage donc à tenir compte de leurs besoins spécifiques.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université croit que la collaboration de chaque personne et de chaque groupe de la communauté universitaire est essentielle pour favoriser la création d'un tel milieu et, en ce sens, elle compte sur la contribution de chaque personne.

L'Université juge que toute forme de harcèlement porte atteinte à la dignité et à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne.

L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source.

Pour plus de détails, consultez la politique complète : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf